

## **DELIBERATION**

### **relative au budget rectificatif 2022 n°4**

#### **La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,**

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,  
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,  
Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010, le 24 novembre 2016 et le 27 mars 2019,  
Vu les documents relatifs au budget rectificatif N°4 présentés en Conseil d'administration.*

- **Point de l'ordre du jour**

- 4 - Budget rectificatif 2022 n°4

- **Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,**

- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

**« Article 1 :**

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **165,0 ETPT** sous plafond **et 5,0 ETPT** hors plafond.
- **432 451 318 €** d'autorisations d'engagement dont :
  - 14 292 642 € pour les dépenses de personnel,
  - 415 770 066 € pour les dépenses de fonctionnement,
  - 2 388 610 € pour les dépenses d'investissement.
- **433 824 638 € de crédits de paiement**, dont :
  - 14 292 642 € pour les dépenses de personnel
  - 416 243 386 € pour les dépenses de fonctionnement,
  - 3 288 610 € pour les dépenses d'investissement.
- **439 101 236 €** de recettes,
- **+ 5 276 598 €** de solde budgétaire (déficit).

## **Article 2 :**

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivants :

- + 2 994 798 € de variation de trésorerie
- 4 077 603 € de résultat patrimonial (Perte) ;
- 3 959 921 € de capacité d'autofinancement
- + 2 759 921 € de variation du fonds de roulement ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 28

Quorum : 10

Membres participant à la délibération : 12

Procurations : 11

Abstentions : 0

**Pour : 23**

Contre : 0



**Dominique MARCHAND**

**Pièces jointes** : La présentation du BR4, tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale ainsi que l'actualisation n°3 des crédits de titre 7.

Publication le 03 janvier 2023